

CONDITIONS DE MONTE

Semence réfrigérée ou congelée

Réservation : 422€ TTC* (400€ HT + 22€ de TVA) payable à la réservation

La réservation comprend l'envoi de la cuve si vous choisissez la semence congelée (12 paillettes par contrat) ou 3 envois si vous choisissez la semence réfrigérée (envois supplémentaires facturés 77€ ttc/envoi).

Solde de saillie (choisir l'une des deux options possibles):

- Option 1 à la naissance du poulain : **1266€ TTC*** (1200€ HT + 66€ de TVA) **à la naissance du poulain (1055€ pour les ponettes)**
- Option 2 si jument pleine avec GPV : **1055 € TTC*** (1000€ HT+ 55 € de TVA), **encaissé au 01/10/2025 (844€ TTC pour les ponettes)**

La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé, accompagné des deux chèques de réservation et de Frais techniques.

(*) Les tarifs sont établis sur la base HT. Les prix TTC sont calculés ici à titre indicatif sur la base du taux de TVA en vigueur soit 5.5%.

CONDITIONS D'UTILISATION

1. Le Haras Numénor délivrera autant de carte de saillie que nécessaire. Les cartes de saillie ne sont en aucun cas cessibles à un autre éleveur. Une carte de saillie est valable pour un poulain. En cas de gestation multiples, vous recevrez plusieurs cartes de saillie.
2. La semence congelée ne peut être utilisée que pour l'insémination artificielle conventionnelle ou le transfert d'embryon. L'utilisation de la semence pour l'ICSI ou tout autre technique de reproduction n'est pas autorisée.
3. **L'envoi des paillettes se fait à la demande expresse du titulaire du présent contrat ou du centre de mise en place mentionné sur le présent contrat, 8 jours ouvrés minimum avant la première insémination. Le contrat est réalisé sous réserve de stock.**
4. L'Acheteur passera avec le centre d'insémination une convention distincte d'hébergement de sa jument et règlera en totalité les frais relatifs au suivi et à l'insémination de la jument.
5. Le Vendeur est exonéré de toute responsabilité concernant ces opérations.
6. **Garantie Poulain Vivant:** valable pour les juments à jour de vaccinations (rhinopneumonie, grippe et tétanos). Si la jument avorte ou si le poulain meurt dans les 48 heures après la naissance : certificat vétérinaire, copie des vaccins et déclaration de naissance devront nous être renvoyés, suite à quoi le montant du solde de saillie encaissé vous sera remboursé sous forme d'un avoir valable pour l'une de vos juments.

CONTRAT

Je soussigné (Nom, Prénom)

Adresse

Tél : Fax : Email :

L'acheteur, désigné ci-dessus, réserve au mandataire "Haras Numenor" un contrat de saillie de l'étalon BALOU STAR pour la saison de monte 2025.

Jument (Nom)

N°SIRE

Qui sera inséminée au centre de

Adresse du centre :

Tél : Email :

Où seront envoyées les doses sur demande du centre de mise en place

CONSENTEMENT ECLAIRÉ DE L'ACHETEUR :

L'acheteur affirme avoir été informé en termes clairs et avoir parfaitement compris le présent contrat. Il accepte les risques inhérents à la reproduction. Les prestations techniques correspondantes feront l'objet d'accords directement traités avec les prestataires. Il reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée quant au résultat escompté.

Fait à, le

L'acheteur

Porter la mention

« Lu et Approuvé »

Le vendeur



Exemplaire Vendeur

CONDITIONS DE MONTE

Semence réfrigérée ou congelée

Réservation : 422€ TTC* (400€ HT + 22€ de TVA) payable à la réservation

La réservation comprend l'envoi de la cuve si vous choisissez la semence congelée (12 paillettes par contrat) ou 3 envois si vous choisissez la semence réfrigérée (envois supplémentaires facturés 77€ ttc/envoi).

Solde de saillie (choisir l'une des deux options possibles):

- Option 1 à la naissance du poulain : **1266€ TTC*** (1200€ HT + 66€ de TVA) **à la naissance du poulain (1055€ pour les ponettes)**
- Option 2 si jument pleine avec GPV : **1055 € TTC*** (1000€ HT+ 55 € de TVA), **encaissé au 01/10/2025 (844€ TTC pour les ponettes)**

La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé, accompagné des deux chèques de réservation et de Frais techniques.

(*) Les tarifs sont établis sur la base HT. Les prix TTC sont calculés ici à titre indicatif sur la base du taux de TVA en vigueur soit 5.5%.

CONDITIONS D'UTILISATION

1. Le Haras Numénor délivrera autant de carte de saillie que nécessaire. Les cartes de saillie ne sont en aucun cas cessibles à un autre éleveur. Une carte de saillie est valable pour un poulain. En cas de gestation multiples, vous recevrez plusieurs cartes de saillie.
2. La semence congelée ne peut être utilisée que pour l'insémination artificielle conventionnelle ou le transfert d'embryon. L'utilisation de la semence pour l'ICSI ou tout autre technique de reproduction n'est pas autorisée.
3. **L'envoi des paillettes se fait à la demande expresse du titulaire du présent contrat ou du centre de mise en place mentionné sur le présent contrat, 8 jours ouvrés minimum avant la première insémination. Le contrat est réalisé sous réserve de stock.**
4. L'Acheteur passera avec le centre d'insémination une convention distincte d'hébergement de sa jument et règlera en totalité les frais relatifs au suivi et à l'insémination de la jument.
5. Le Vendeur est exonéré de toute responsabilité concernant ces opérations.
6. **Garantie Poulain Vivant:** valable pour les juments à jour de vaccinations (rhinopneumonie, grippe et tétanos). Si la jument avorte ou si le poulain meurt dans les 48 heures après la naissance : certificat vétérinaire, copie des vaccins et déclaration de naissance devront nous être renvoyés, suite à quoi le montant du solde de saillie encaissé vous sera remboursé sous forme d'un avoir valable pour l'une de vos juments.

CONTRAT

Je soussigné (Nom, Prénom)
 Adresse
 Tél : Fax : Email :

L'acheteur, désigné ci-dessus, réserve au mandataire "Haras Numenor" un contrat de saillie de l'étalon BALOU STAR pour la saison de monte 2025.

Jument (Nom)
 N°SIRE
 Qui sera inséminée au centre de
 Adresse du centre :
 Tél : Email :
 Où seront envoyées les doses sur demande du centre de mise en place

CONSENTEMENT ECLAIRÉ DE L'ACHETEUR :

L'acheteur affirme avoir été informé en termes clairs et avoir parfaitement compris le présent contrat. Il accepte les risques inhérents à la reproduction. Les prestations techniques correspondantes feront l'objet d'accords directement traités avec les prestataires. Il reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée quant au résultat escompté.

Fait à, le
 L'acheteur Porter la mention
 « Lu et Approuvé »

Le vendeur



Exemplaire Client